



20
—
20

Rapport d'activité

FIACAT



Le mot du Président	3
La FIACAT en 2020 en chiffres	4
Une action en accord avec les Objectifs de développement durable (ODD)	5
Lutter contre la torture	6
Contribuer à l'abolition de la peine de mort	8
Soutenir les ACAT	10
Les finances de la FIACAT en 2020	12
L'équipe de la FIACAT	14
Le réseau des ACAT	15

« 2020, un monde bouleversé par le covid-19 ! »



Le 11 mars 2020, l'épidémie de coronavirus (Covid-19) est déclarée pandémie par l'OMS. Le choc massif et brutal produit par cette maladie et par les mesures pour l'enrayer ont bouleversé tous les pans de la société. Ainsi, les régimes autoritaires ont érodé les libertés fondamentales des citoyens et mis la démocratie en vacances pour « raison sanitaire ». La grave récession de l'économie mondiale a provoqué des crises sociales dans les pays fragiles. La distanciation sociale a renforcé l'isolement puisque les lieux de sociabilité ne sont plus fréquentés. 2020 a été très difficile pour le monde associatif. Pour la FIACAT et son réseau, il n'y a plus eu de contact physique, de missions de plaidoyer et de suivi des programmes. Cependant, la FIACAT ne s'est pas arrêtée de fonctionner, mieux, le Secrétariat international a fait preuve de créativité et d'audace pour lui permettre d'avancer.

Ainsi, du 8 au 29 juin 2020, le Conseil international de la FIACAT s'est tenu par voie électronique. Un plan stratégique 2020-2024 a été adopté avec trois axes majeurs : lutter contre la torture et les mauvais traitements et contribuer à l'abolition de la peine de mort ; renforcer les capacités des ACAT et la coopération entre elles ; et pérenniser l'action de la FIACAT. Le Bureau international élu pour 4 ans comprend désormais huit membres. Deux nouveaux membres font leur entrée et un son départ, Massimo Corti, le plus ancien du Bureau sortant. Qu'il reçoive ici solennellement les remerciements de tous les membres du réseau pour son témoignage d'engagement.

Malgré la crise sanitaire, la FIACAT a continué d'accompagner les ACAT devant les instances internationales et régionales. Relativement à la peine de mort, la FIACAT a été partie prenante le 9 octobre 2020 d'un important événement en ligne en amont de l'adoption de la résolution appelant à un moratoire universel sur l'application de la peine de mort par l'Assemblée générale des Nations unies en 2020. Elle a soutenu quinze ACAT à l'occasion de la 18^{ème} Journée mondiale contre la peine de mort. Depuis le 20 mai 2020, le Tchad est devenu le 22^{ème} pays abolitionniste en Afrique. La FIACAT a également poursuivi la lutte contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants à travers son programme sur la Détention préventive abusive (DPA). Ainsi, ce sont 1 428 personnes détenues qui ont obtenu une décision de justice à la suite des traitements de leur dossier grâce aux ACAT. Fort de leurs résultats, les programmes DPA Congo, Côte d'Ivoire et Madagascar ont été renouvelés. Pour prévenir la propagation du virus dans les prisons, la FIACAT a été active par des actions de soutien des ACAT, de formation et de partenariat. En 2020, la FIACAT a particulièrement suivi la question du commerce anti-torture. Elle a renforcé son plaidoyer en faveur de Germain Rukuki qui, on espère, recouvrira enfin la LIBERTÉ.

L'année 2020 a donc été difficile mais la FIACAT et son réseau sont restés engagés pour les personnes oubliées de la justice, notamment grâce à la technologie numérique coordonnée par le Secrétariat qu'il convient ici de saluer. Nous devons néanmoins demeurer vigilant quant à la place accordée à la société civile et aux droits humains dans ce monde numérique.

Mettons-nous à la tâche pour que vive la FIACAT !

Paul ANGAMAN
Président de la FIACAT

Accompagnement des ACAT devant les instances internationales et régionales



Abolition de la peine de mort

Tchad

Le Tchad a aboli la peine de mort le 20 mai 2020, devenant ainsi le 22^{ème} pays abolitionniste en Afrique.

Congo

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté le projet de la loi autorisant la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (les 18 juin et 12 août 2020). La loi doit maintenant être promulguée par le Président.



Lutte contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants

Niger

Le 6 mai 2020, le Niger a incriminé la torture dans son droit pénal.



Une action en accord avec les Objectifs de développement durable (ODD)

La lutte contre la peine de mort et l'interdit de la torture recourent de nombreux Objectifs de développement durable (ODD) que la FIACAT s'efforce de promouvoir dans le cadre de ses actions. Il s'agit notamment de :

 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<h3>Permettre à toutes et tous de vivre en bonne santé</h3> <p>Les prisons surpeuplées n'offrent pas des conditions de détention conformes aux standards internationaux, ce qui favorise la propagation de maladies contagieuses. La lutte contre la détention préventive permet de lutter contre la surpopulation carcérale, et ainsi d'améliorer la santé et l'hygiène des détenus. Le syndrome du couloir de la mort a des conséquences sur la santé mentale et physique des condamnés à mort, qui s'apparentent à de la torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'abolition de la peine de mort permet de lutter contre ce phénomène.</p>	 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<h3>Assurer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité</h3> <p>Consciente de l'importance de l'éducation et de la formation aux droits humains pour en prévenir les violations, la FIACAT inclut dans chacune de ses actions des activités de formation et de sensibilisation aux droits humains.</p>
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<h3>Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</h3> <p>Dans tous les pays où la FIACAT met en œuvre des projets, une attention particulière à la représentativité équitable des genres est assurée parmi les participants et intervenants aux ateliers, lors du recrutement des coordinateurs et coordinatrices, lors du recrutement de consultants et consultantes, et lors de la constitution des équipes de bénévoles pour la mise en œuvre des activités.</p>	 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<h3>Réduire les inégalités</h3> <p>Les inégalités sociales et économiques nuisent à l'accès à la justice des personnes détenues et notamment des personnes condamnées à mort. La FIACAT s'assure que les règles entourant la détention préventive sont strictement appliquées pour toutes et tous sans discrimination. En outre, l'abolition de la peine de mort permet de lutter contre ces inégalités dans l'accès aux droits.</p>
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<h3>Promouvoir l'État de droit et donner à tous accès à la justice.</h3> <p>L'objectif des actions de la FIACAT est d'améliorer le fonctionnement de la justice grâce à une meilleure coopération entre les autorités, les administrations judiciaires et pénitentiaires et la société civile, afin de prévenir les actes de torture et d'abolir la peine de mort.</p>	 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<h3>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial</h3> <p>La collaboration entre les administrations judiciaires et pénitentiaires et la société civile est au cœur du programme de lutte contre la détention préventive abusive pour prévenir la torture en détention et faciliter le travail de toutes et tous. Les chefs coutumiers et religieux, les médias, les parlementaires, les représentants du gouvernement et les organisations de la société civile sont des acteurs clés pour l'abolition de la peine de mort et sont impliqués dans les actions de la FIACAT.</p>



Lutter contre la torture

LE PROGRAMME DPA RENOVELÉ AU CONGO, EN CÔTE D'IVOIRE ET À MADAGASCAR

L'année 2020 a été une année charnière pour le programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA) de la FIACAT. Elle a marqué la fin de la phase 1 du projet en Côte d'Ivoire, au Congo et à Madagascar. Consciente du besoin de réfléchir sur son action, la FIACAT a sollicité une évaluation externe du programme DPA pour mieux répondre aux besoins des ACAT qu'elle accompagne et adapter

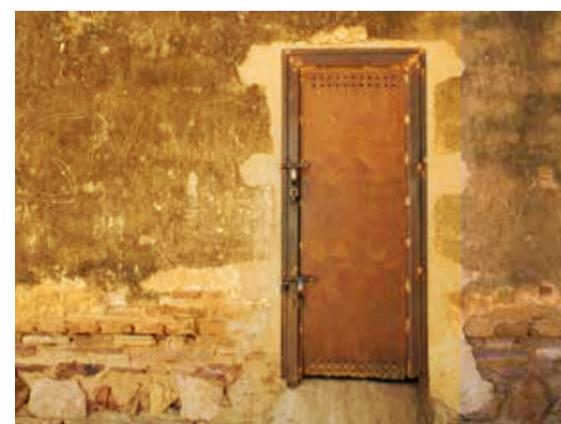
sa méthodologie en faveur de l'amélioration des conditions de détention et de la lutte contre les traitements cruels, inhumains et dégradants par le respect des garanties judiciaires et la réduction de la surpopulation carcérale. Si la pertinence, l'efficacité, l'efficience du programme ont été fortement soulignées, l'évaluation a également permis de faire évoluer le projet dans les trois pays. Ainsi, la FIACAT a souhaité multiplier les rencontres entre la société civile, l'administration judiciaire et l'administration pénitentiaire afin de renforcer les synergies entre ces acteurs. Pour cette nouvelle phase, la FIACAT a également souhaité accentuer la formation des ACAT pour contribuer à leur autonomisation.

LE PROJET DPA AU TCHAD TOUCHE À SA FIN

L'année 2020 a également marqué la fin d'un projet DPA au Tchad. Il a permis d'atteindre les objectifs visés de :

- **renforcement de capacité de 120 personnes**, membres du personnel pénitentiaire et judiciaire et de la société civile sur le respect des garanties judiciaires des personnes prévenues ;
- identification et suivi des cas de détention préventive abusive permettant **l'obtention de 1 495 décisions de justice** ;
- **sensibilisation l'opinion publique aux droits des personnes détenues** à l'occasion de la Journée internationale des droits humains et de la Journée internationale de soutien aux victimes de torture.

Ces résultats sont le fruit d'une collaboration entre les autorités nationales, la société civile et la Délégation de l'Union européenne au Tchad.



@CICR

Lutter contre la torture

UNE CRIMINALISATION TANT ATTENDUE DE LA TORTURE AU NIGER

Alors que, le Niger avait reçu de nombreuses recommandations ces dernières années des mécanismes régionaux et internationaux de promotion et de protection des droits humains l'invitant à incriminer la torture en droit interne, c'est enfin chose faite. Le 11 mai 2020, une loi définissant et incriminant la torture conformément aux dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains

ou dégradants a été adoptée. La FIACAT et l'ACAT Niger concentreront à présent leurs efforts pour que cette nouvelle incrimination soit effectivement respectée en pratique en veillant notamment à ce que les agents publics y soient formés.



L'IMPACT INVISIBLE DE LA PANDÉMIE SUR LES PRISONS AU CŒUR DU TRAVAIL DE LA FIACAT

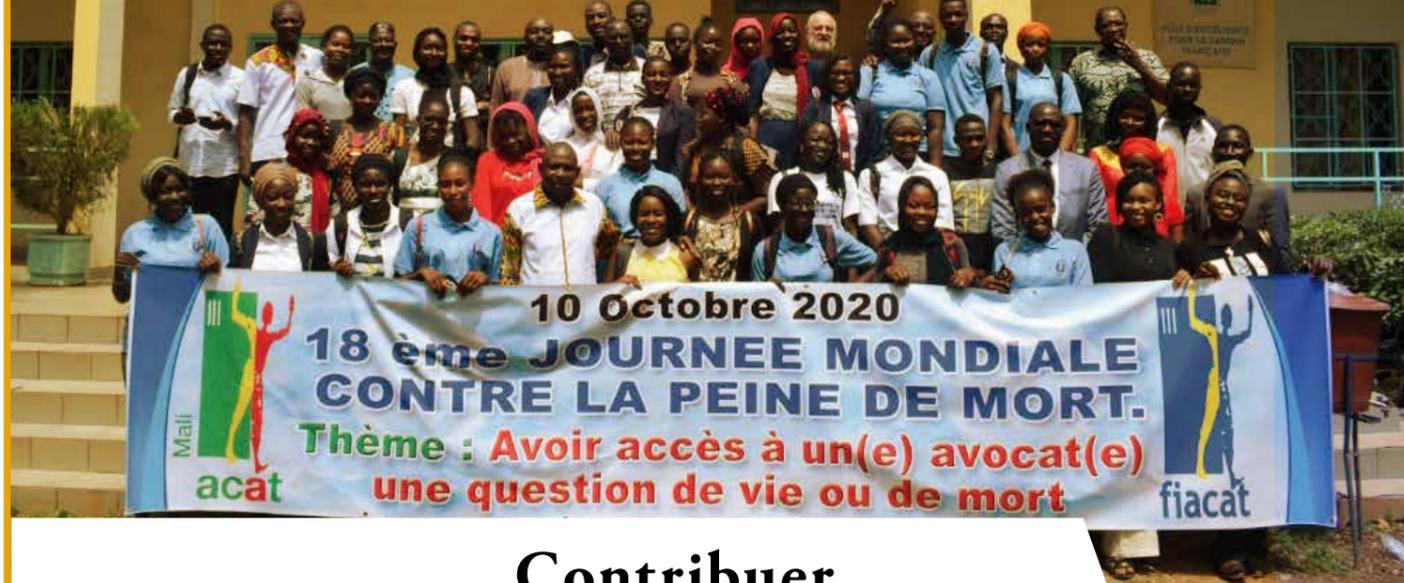
Les lieux privés de liberté n'ont pas été épargnés par la crise sanitaire liée au Covid-19. Au contraire, du fait de l'insalubrité, de la surpopulation carcérale et du difficile accès aux soins de santé, il s'agit de lieux particulièrement à risque. En conséquence, et pour y prévenir la propagation du virus, ils ont été sujets à de nombreuses restrictions, souvent attentatoires aux droits des personnes détenues. Afin de sensibiliser tant la population que les autorités des pays dans lesquels elle agit, la FIACAT

a entrepris de nombreuses actions sur ce sujet. Elle a ainsi soutenu les ACAT Congo et Madagascar dans l'organisation de réunions de travail avec les autorités nationales, l'administration judiciaire, l'administration pénitentiaire et la société civile sur le Covid-19 et les prisons et la remise de matériel de soins de santé et de médicaments à certaines prisons. La FIACAT a également travaillé avec la Plateforme des droits humains (PDH) pour la publication d'un rapport « Covid-19 et Droits de l'Homme – L'impact et les conséquences de la pandémie ». Enfin, dans le cadre d'une formation conjointe avec Synergies coopération sur « Prisons : Prévenir la torture et les mauvais traitements », un module spécifique gratuit a été élaboré afin de diffuser des informations sur la situation des prisons au temps du coronavirus et de sensibiliser les acteurs du milieu carcéral.

COMMERCE ANTI-TORTURE : UNE PRIORITÉ RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

En 2020, la FIACAT a particulièrement suivi la question du commerce anti-torture. Elle a participé à plusieurs consultations en marge de l'adoption du Plan d'action de l'Union européenne (UE) pour les droits de l'Homme et la démocratie 2020-2024. Ce nouveau plan d'action de l'UE contient notamment une référence spécifique à la question du commerce des biens utilisés pour la torture afin de « lutter pour éradiquer la torture dans le monde au moyen de la prévention, de l'interdiction, de l'obligation de rendre des comptes et de la réparation aux victimes,

en promouvant notamment l'Alliance pour un commerce sans torture ». La FIACAT a également pris part à la consultation d'experts organisée par le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies sur « *Le commerce sans torture : examen de la possibilité d'établir des normes internationales communes, du champ d'application de telles normes et des paramètres applicables* ». La FIACAT s'est également engagée sur cette question au niveau européen en transmettant ses observations sur le projet de Recommandation révisée sur les mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du Comité directeur pour les droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.



Contribuer à l'abolition de la peine de mort

Depuis 2012, la FIACAT mène, avec la Coalition mondiale contre la peine de mort, un programme visant à l'abolition de la peine de mort dans 23 pays d'Afrique subsaharienne.

COVID-19 : APPEL POUR UN MORATOIRE MONDIAL SUR LA PEINE DE MORT PENDANT LA PANDÉMIE

En 2020, alors que le monde entier s'efforçait de sauver des vies en pleine crise sanitaire, les condamnations et exécutions à mort se poursuivaient. Au Nigéria, on a assisté à des condamnations à mort prononcées par vidéoconférence. Pour autant, certaines mesures positives ont été prises pour accorder des grâces et

des commutations en peine de prison comme au Cameroun ou en République démocratique du Congo afin d'éviter une potentielle catastrophe au sein des prisons surpeuplées où le risque de propagation du Covid-19 est élevé.

C'est pourquoi la FIACAT, la Coalition mondiale contre la peine de mort et ses membres ont appelé tous les États à observer un moratoire sur les condamnations à mort et les exécutions au motif qu'il est impossible de maintenir des procès équitables et une représentation juridique équitable pendant la pandémie.

AVOIR ACCÈS À UN·E AVOCAT·E : UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT

Le 10 octobre 2020, la Journée mondiale contre la peine de mort a été consacrée au droit à une représentation juridique pour les personnes susceptibles d'être condamnées à mort.

Le réseau de la FIACAT s'est mobilisé comme chaque année pour la célébration de cette journée mondiale. Sur le continent africain, les ACAT ont adapté leurs activités en raison du contexte sanitaire et ont participé à de nombreuses émissions radiophoniques et télévisées. La sensibilisation de l'opinion

publique est restée au cœur de leurs actions et près de 500 personnes ont été sensibilisées au Burkina, Cameroun, Congo, Ghana, Liberia, Madagascar, Mali, Niger et RDC.



Contribuer à l'abolition de la peine de mort

ÉLABORATION D'OUTILS DE PLAIDOYER

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme sur l'abolition de la peine de mort mené en Afrique subsaharienne, la FIACAT et les ACAT ont élaboré différents outils de plaidoyer spécifiques aux pays

suivants : Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Madagascar et Niger. Ces publications permettent tant de mobiliser l'opinion publique sur la question de l'abolition de la peine de mort, que d'inciter ces États à accroître leurs obligations et engagements en faveur de l'abolition. Il est prévu la publication d'une quinzaine d'outils de plaidoyer d'ici la fin de l'année 2021.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT AU TCHAD

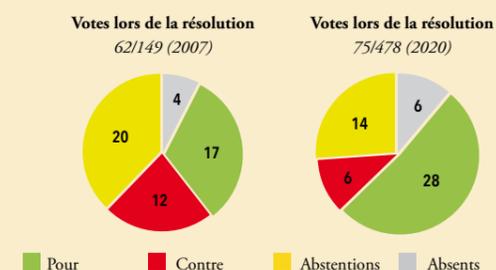
Le 20 mai 2020, le Tchad est devenu le 22^{ème} État abolitionniste en Afrique. La peine capitale n'était applicable que pour les crimes de terrorisme et la dernière exécution de djihadistes de Boko Haram avait eu lieu en août 2015 par fusillade. Hélas, quatre personnes condamnées à mort en 2018 sont toujours détenues dans des conditions déplorables et maintenues

dans un lieu secret à l'écart des autres prisonniers. Selon Salomon Nodjitouloum, Président de l'ACAT Tchad :

« L'abolition de la peine de mort pour les crimes de terrorisme est l'aboutissement de la lutte de l'ACAT Tchad et de tous les abolitionnistes du monde. En prenant cette décision courageuse, malgré la recrudescence des actes de terrorisme, le Tchad rejoint la tendance mondiale abolitionniste. Cependant, la lutte pour le respect des droits humains demeure notre objectif. »

ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR UN MORATOIRE SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

VOTE DES ÉTATS AFRICAINS LORS DES RÉOLUTIONS MORATOIRES DE L'ONU



Le 16 décembre 2020, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, à une large majorité de 123 États, la 8^{ème} résolution pour un moratoire sur l'application de la peine de mort.

ORGANISATION D'UN PANEL SUR LA RÉOLUTION

« Tendances mondiales : se rapprocher de l'abolition de la peine de mort » : ce fut le thème du panel organisé virtuellement par la FIACAT et la Délégation de l'Union européenne auprès des Nations unies à New

York, le 9 octobre 2020. Regroupant une centaine de participants issus des délégations étatiques, de la société civile et du monde universitaire, ce panel avait pour but de dresser un état des lieux de la dynamique abolitionniste mondiale et d'inciter les États à voter en faveur de la résolution appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort.

CAMPAGNE DE PLAIDOYER

La FIACAT était engagée dans une campagne mondiale de plaidoyer en faveur de la résolution des Nations unies appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort aux côtés des autres membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort. Une campagne de plaidoyer a été menée avec les ACAT auprès des autorités afin de les inciter à voter en faveur de cette résolution dans les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Ghana, Liberia, Mali, Niger, RCA, RDC, Sénégal et Tchad. Cela a notamment permis de s'assurer que le Congo et le Tchad votent en faveur de la résolution. Hélas, certains pays comme le Niger, le Sénégal ou la RDC se sont abstenus ou n'étaient pas présents lors du vote. La FIACAT a également plaidé auprès de certains États à l'initiative de cette résolution afin d'ajouter un paragraphe encourageant « vivement l'Union africaine à adopter aussi tôt que possible le projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples portant sur l'abolition de la peine de mort en Afrique ».



Soutenir les ACAT

LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE SOUS LA LOUPE DES NATIONS UNIES

Début mars 2020, le Président de l'ACAT RCA a pu se rendre à Genève pour prendre part à l'examen de la République centrafricaine par le Comité des droits de l'Homme des Nations unies et faire part aux experts du Comité des préoccupations de l'ACAT

LA CONFÉRENCE DES OING S'INTERROGE SUR L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

La pandémie du Covid-19 a fortement impacté le travail des organisations non gouvernementales tant en termes de financement, que d'activités ou encore d'accès à leurs bénéficiaires. La FIACAT a ainsi souhaité en témoigner, par le biais d'une vidéo partagée au sein et par la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe, ainsi que des mesures prises pour s'adapter à ce contexte extraordinaire et des points de vigilance qui subsistent.

RCA et de la FIACAT notamment sur la lutte contre l'impunité, la mise en œuvre de l'Accord de paix du 6 février 2019, la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et la peine de mort. Cette mission a également été l'opportunité de rencontrer Yao Agbetse, Expert indépendant de l'ONU sur la République centrafricaine, et de discuter des points qui ont pu l'alerter lors de sa mission de février 2020 dans le pays. Cette rencontre a permis d'établir un contact et d'initier la collaboration entre l'ACAT RCA et le nouvel Expert indépendant.

La FIACAT a ainsi indiqué que si l'action de la FIACAT et des ACAT a pu se poursuivre, ce n'est pas sans difficultés et particulièrement pour les membres présents sur le terrain. Pour contrer ces difficultés, la FIACAT a donc rappelé qu'il est primordial que les organisations internationales et régionales continuent de garantir la participation de la société civile à leurs activités, grâce aux technologies digitales, tout en tenant compte du manque d'accès à ces technologies pour certaines organisations de terrain et de la nécessité de garantir en toutes circonstances la sécurité des défenseurs des droits humains. Les autorités publiques doivent également travailler en collaboration avec les organisations de la société civile en mettant par exemple à disposition des fonds d'urgence pour mener des actions de soutien aux plus vulnérables.

Soutenir les ACAT

CASSATION DU JUGEMENT EN APPEL CONDAMNANT GERMAIN RUKUKI

La Cour suprême du Burundi a cassé, le 30 juin 2020, l'arrêt de la Cour d'appel qui condamnait à 32 années d'emprisonnement Germain Rukuki, l'ancien comptable de l'ACAT Burundi. Germain Rukuki, qui reste cependant emprisonné, bénéficiera d'un nouveau jugement par la Cour d'appel autrement constituée.

La FIACAT a demandé que la procédure judiciaire respecte scrupuleusement les normes du procès équitable et les droits de l'accusé, comme l'exigent, à la fois, la Constitution du pays et les instruments internationaux sur les droits humains juridiquement contraignants souscrits par le Burundi. La Cour suprême elle-même l'a rappelé à la Cour d'appel en affirmant que ces droits « font partie intégrante de la

Constitution aux termes de son article 19 ».

Malgré l'élection d'un nouveau Président du Burundi, Évariste Ndayishimiye en 2020, la situation des droits humains et la protection des défenseurs des droits humains demeurent préoccupantes dans le pays. Ainsi, le 23 juin 2020, 12 défenseurs en exil, dont le Président de l'ACAT Burundi, ont été condamnés in absentia à des peines de prison.



LA FIACAT TIEN SON CONSEIL INTERNATIONAL À DISTANCE

La FIACAT a tenu du 8 au 29 juin 2020 son Conseil international par voie électronique. Lors de cette session, les délégués de 21 ACAT ont notamment élu un nouveau Bureau international et adopté le plan stratégique 2020-2024 de la FIACAT.

Élu pour un mandat de 4 ans, le Bureau international est composé de huit représentants des ACAT de confession orthodoxe, protestante et catholique. Paul Angaman (Côte d'Ivoire) a été réélu Président pour un second mandat.

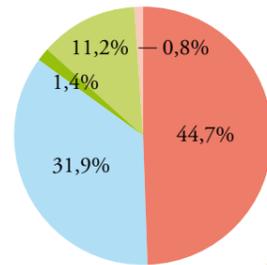
Il est accompagné pour mettre en œuvre le nouveau plan stratégique de la FIACAT de :

- Christophe D'Aloisio (Belgique)
- Claire Doran (Canada)
- Michel Kalemba Ngalumulume (République démocratique du Congo)
- Jean-Bernard Marie (France)
- Salomon Nodjitouloum (Tchad)
- Benoît Théry (France)
- Jean-Daniel Vigny (Suisse)

Les priorités de la FIACAT pour les années 2020-2024 s'articuleront autour de trois axes : lutter contre la torture et les mauvais traitements et contribuer à l'abolition de la peine de mort ; renforcer les capacités des ACAT et la coopération entre elles ; et pérenniser l'action de la FIACAT. En effet, l'interdit de la torture et l'abolition de la peine de mort sont le fondement de l'action de la FIACAT et des ACAT qui possèdent une expertise unique sur ce phénomène. Malgré l'interdiction de la torture en droit international, sa pratique est toujours fréquente aujourd'hui. La FIACAT souhaite donc continuer d'accompagner les ACAT membres de son réseau sur ces sujets en leur fournissant les outils nécessaires tout en assurant la protection de leurs membres mis en danger du fait de leurs activités de défenseurs des droits humains.

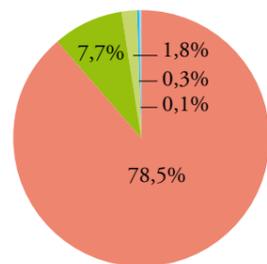
Dépenses 700 912 €

Programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA)*	348 097 €
Programme pour l'abolition de la peine de mort en Afrique (PDM)*	248 305 €
Plaidoyer auprès des organisations internationales*	10 944 €
Charges de fonctionnement de la FIACAT	87 313 €
Charges financières et exceptionnelles	6 253 €
Total des charges	700 912 €



Ressources 712 255 €

Subventions utilisées pour les projets en 2020*	632 178 €
Cotisations des ACAT	62 169 €
Dons privés	14 894 €
Autres ressources	2 303 €
Produits financiers et exceptionnels	712 €
Total des produits	712 255 €



*Pour traduire une exploitation réelle, cette présentation ne reprend pas les mouvements comptables de reports et de reprises d'une année sur l'autre des parts de subventions pour les projets qui ne peuvent être utilisés dans l'année et qui auraient pour effet d'augmenter les valeurs comptables sans pour autant changer le résultat.

Le mot du Trésorier

La FIACAT présente en 2020 un résultat bénéficiaire de **11 343 €**, ce qui traduit son maintien à l'équilibre malgré les circonstances sanitaires de l'année écoulée.

En effet, l'activité de cette année 2020 a été globalement un peu inférieure (d'environ 12%) à celle de 2019 du fait de la pandémie qui a limité les missions à l'étranger et s'est traduite par un chômage technique partiel des salariés (heureusement compensé par l'État). La FIACAT et les ACAT associées ont utilisé autant que possible les subventions des bailleurs, qui ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente, mais qui n'ont pu être autant utilisées. En particulier, les activités des grands programmes de lutte contre la

détention préventive abusive et pour l'abolition de la peine de mort en Afrique ont malheureusement dû être diminuées respectivement de 12% et de 25% par rapport à 2019, alors que les subventions publiques augmentaient très sensiblement. Ainsi, les fonds restants disponibles en fin d'année 2020 sont très supérieurs à ceux de l'année précédente.

Ce contexte de difficulté n'a pas empêché les dons privés, en particulier de certaines ACAT européennes que nous remercions chaleureusement, en sus des cotisations qui sont restées globalement stables. Les membres de la FIACAT et les personnes physiques qui ont la générosité de la soutenir régulièrement contribuent ainsi à son activité nécessaire d'appui au réseau des ACAT.

Benoît THÉRY

La FIACAT remercie chaleureusement ses donatrices et donateurs privés, qui de manière régulière, ont soutenu son action en 2020.

La FIACAT remercie vivement les partenaires institutionnels qui, depuis des années, encouragent et soutiennent ses efforts dans la lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort :

- Agence française du développement (AFD)
- Brot für die Welt (Allemagne)
- CCFD-Terre solidaire (France)
- Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire
- Département fédéral des affaires étrangères Suisse
- Fonds de dotation du Barreau de Paris (France)
- Fonds de dotation du Barreau de Lyon (France)
- Fondation ACAT France
- Ministère de l'Économie et de la planification du développement du Tchad dans le cadre du « Projet d'appui à la Justice - Phase 2 » (PRAJUST 2)
- Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg
- Tavola Valdese (Italie)



- 10 €** 3,40 € APRÈS REDUCTION FISCALE
prix d'une visite de prison mensuelle par un militant ACAT pour identifier des cas de traitements inhumains
- 20 €** 6,80 € APRÈS REDUCTION FISCALE
prix d'une assistance juridique pour 8 détenus par un avocat
- 30 €** 10,20 € APRÈS REDUCTION FISCALE
prix d'une visite de trois prisons mensuelles par un militant ACAT pour identifier des cas de traitements inhumains
- 50 €** 17,00 € APRÈS REDUCTION FISCALE
prix des produits d'hygiène pour 500 détenus pendant 2 semaines
- 100 €** 34,00 € APRÈS REDUCTION FISCALE
prix des denrées alimentaires pour 500 détenus pendant 1 mois
- 200 €** 68,00 € APRÈS REDUCTION FISCALE
prix d'une assistance juridique pour 80 détenus par un avocat

SOUTENEZ LA FIACAT : CONTRIBUEZ À UN MONDE SANS TORTURE !

PAR VIREMENT BANCAIRE :

Nom de la banque :
BRED - Vincennes

Titulaire du Compte :

FED INTERNATIONALE ACAT,
96 boulevard de la libération, 94300, Vincennes

Code IBAN :

FR76 1010 7002 2800 9130 5896 718

PAR CHÈQUE BANCAIRE :

à l'ordre de : la FIACAT

à adresser à :

FIACAT

96 boulevard de la Libération
94300, Vincennes

un GRAND merci !

Pour la France, selon la loi de finances 2003, la réduction de votre impôt sur le revenu est de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un reçu vous sera adressé en début d'année.

BUREAU INTERNATIONAL



Paul ANGAMAN
(Côte d'Ivoire) :
Président



Christophe D'ALOISIO
(Belgique)



Claire DORAN
(Canada)



Michel KALEMBA
(République démocratique du Congo)



Jean-Bernard MARIE
(France)



Salomon NODJITOULOUM
(Tchad)



Benoit THERY
(France) :
Trésorier



Jean-Daniel VIGNY
(Suisse)

SECRETARIAT



Anne-Gaëlle BONNEFOY
(Vincennes) :
*Chargée de mission
administrative et financière*



Guillaume COLIN
(Vincennes) :
Directeur exécutif



Lionel GRASSY
(Bruxelles) :
Directeur du plaidoyer



Xavière PRUGNARD
(Vincennes) :
*Représentante auprès
de l'Union africaine*



Marie SALPHATI
(Genève) :
*Représentante auprès des Nations unies
et du Conseil de l'Europe*



Lauren THIEBAUT
(Vincennes) :
*Chargée de mission administrative
et financière*

STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

La FIACAT remercie ses stagiaires, **Alexandre Decroix** et **Antoine Goutay**, et les bénévoles – particulièrement **Pierre Lévêque**, comptable de la FIACAT et **Rober Zuber**, Représentant auprès des Nations unies à New York – qui collaborent avec elle depuis des années et lui permettent de mener à bien ses missions.



Le réseau des ACAT

AFRIQUE

ACAT Benin
03 BP 0394
Cotonou – Benin
acat_coordbenin@yahoo.fr

ACAT Burkina Faso
02 BP 5093 Ouagadougou
Burkina-Faso
acatburkina@gmail.com

ACAT Burundi
acatburundi@gmail.com

ACAT Cameroon
B.P.: 3026 Douala – Cameroon
acat.cameroun@yahoo.com

ACAT Central African Republic
BP 527 Bangui
Central African Republic
acat_rca@yahoo.fr

ACAT Congo
16, rue sainte Anne Moundali
BP 15 307
Brazzaville – Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT Côte d'Ivoire
S/c Caritas Côte D'Ivoire
01 BP 2590 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
secretariat@acat-ci.org

ACAT Ghana
PO Box: 532 Ho Volta Region
Ghana
acatghana1@gmail.com

ACAT Libéria
Gballasuah, Tubmanburg,
Bomi County
P. O. Box 00231 – Libéria
acatliberiamail@gmail.com

ACAT Mali
BP 165 Bamako – Mali
jeanchristfr@yahoo.fr

ACAT Madagascar
Logement 355, 1^{er} Etage
Cité ampefiloha
Antananarivo 101 – Madagascar
acatmadagascar@yahoo.fr

ACAT Niger

s/c Alfari Balma
BP 13 331 Niamey – Niger
mourniger@yahoo.fr

**ACAT République
démocratique du Congo**
c/o RODHECIC CEPAS
BP 3375 Kinshasa
République démocratique
du Congo
acatrdc2013@gmail.com

ACAT Sénégal
Paroisse universitaire St-Dominique
Km4, BP 5098 Dakar-Fann
Sénégal
acatsenegal@gmail.com

ACAT Tchad
BP 2231 N'Djamena – Tchad
acatchad2017@gmail.com

ACAT Togo
BP 60 499 Lomé – Togo
acattogo@yahoo.fr

AMÉRIQUES

ACAT Brésil
Praça Clovis Bevilacqua, 351, sala 701
01018-001 Sao Paulo SP
Brésil
acatbrasil.international@gmail.com

ACAT Canada
2715, ch. de la Côte-Sainte-
Catherine
Montréal (Qc) H3T 1B6 – Canada
acat@acatcanada.org

ACAT Etats-Unis
P.O. Box 314
Pleasant Hill, TN 38578-0314
Etats-Unis
kcharbonnet3@outlook.com

ASIE

ACAT Philippines
Our Lady of Fatima Parish
37 Cordillera Street
Quezon City
Manilla - Philippines
tony_villasor@yahoo.com

EUROPE

ACAT Allemagne
Kreuzstr. 4
D-31134 Hildesheim
Allemagne
info@acat-deutschland.de

ACAT Belgique
Rue Brogniez 44,
1070 Bruxelles – Belgique
acat.belgique@gmail.com

ACAT Espagne
c/ Angli 55
08017 Barcelona – Espagne
acat.montserrat2@gmail.com

ACAT France
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris – France
acat@acatfrance.fr

ACAT Italie
Via della Traspontina 15
00193 Rome – Italie
posta@acatitalia.it

ACAT Luxembourg
5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
contact@acat.lu

ACAT République Tchèque
Pohorelec 26,
CZ-118 00 Praha
République tchèque
acatpraha@seznam.cz

ACAT Royaume Uni
C/o 25 Higher Woolbrook Park,
Sidmouth,
Devon EX10 9ED
Royaume Uni
uk.acat@gmail.com

ACAT Suisse
Speichergasse 29
Case Postale 3001 Berne – Suisse
info@acat.ch

ACAT Suède
P.O. Box 64
12522 Älvsjö
Stockholm – Suède
acatsweden@yahoo.fr



La FIACAT

La Fédération internationale des ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale chrétienne de défense des droits humains, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

LA FIACAT REPRÉSENTE SES MEMBRES AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits humains, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant les États à abolir cette disposition dans leur législation.

Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre-fondatrice de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED), le Human Rights and Democracy Network (HRDN) et la Plateforme des droits humains (PDH).

LA FIACAT RENFORCE LES CAPACITÉS DE SON RÉSEAU DE TRENTE ACAT

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des actrices de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international et régional.

LA FIACAT, UN RÉSEAU INDÉPENDANT DE CHRÉTIENS UNIS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE ET DE LA PEINE DE MORT

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la problématique de la peine de mort et de les convaincre d'agir pour leur abolition.

PLUS D'INFORMATION
SUR NOTRE SITE INTERNET



FIACAT@FIACAT.ORG



WWW.FIACAT.ORG

SUIVEZ
LA FIACAT SUR :



@FIACAT



@FIACAT_ORG

